

cuter les ordres de la cour pour le massacre des Huguenots (19).

En ces derniers temps de guerre civile, Chazay avait été gardé et défendu par messire Croppet, seigneur de Pontournis, fermier général des revenus d'Ainay (20).

L'abbé n'était pas seul à affermer les revenus de ses biens, les autres dignitaires du couvent en faisaient de même. Afin de ne pas avoir l'ennui de faire les rentrées de rentes, cens et servis, ils les abandonnaient à des étrangers qui les prenaient à ferme pour un prix convenu.

En 1597, le sacristain de Chazay était noble Charles Balbian, prieur de Vion ; ne voulant pas résider dans notre ville, il passe un bail à ferme au prêtre Dominique Ramet, des rentes et revenus de la sacristie de Chazay, à la charge de desservir la dite sacristie *in divinis*. Ce bail est passé pour quatre ans, moyennant trente écus de ferme par an (21).

(19) A. Péricaud. *Revue du Lyonnais*, 48^e année, t. III, p. 86. La domination de la Ligue dans nos provinces avait duré du 24 février 1589, au février 1794. *Revue du Lyonnais*, 1838, t. VIII, p. 49.

L'illustre famille de La Guiche, dont les armes sont : *de simple au sautoir d'or* (J. Boisseau), alliée à la famille du duc de Mortemart, habite le château de la Chassagne, non loin de Chazay.

(20) Arch. du Rhône. Ainay. 2^e arm., fol. 387, chart. 8. Croppet, Philippe, seigneur de Pontournis, était docteur ès droit, juge des terres de l'archevêque de Lyon et de l'abbaye d'Ainay en 1550, portait : *Écartelé aux 1 et 4 d'or, à trois quintefeuilles d'azur ; aux 2 et 3 d'azur, à trois fasces ondées d'argent ; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules*. *Livre d'or du Lyonnais*, p. 100.

(21) Arch. du Rhône. Ainay. 2^e arm., vol. 47, fol. 465, chart. 2.